

Karine Bennafla

Un conflit d'appropriation de la terre, révélateur et producteur de frontières : le cas d'Anjar (Liban, plaine de la Békaa)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Karine Bennafla, « Un conflit d'appropriation de la terre, révélateur et producteur de frontières : le cas d'Anjar (Liban, plaine de la Békaa) », *Cultures & Conflits* [En ligne], 73 | printemps 2009, mis en ligne le 30 mars 2010, consulté le 06 janvier 2013. URL : <http://conflits.revues.org/17542>

Éditeur : Centre d'études sur les conflits

<http://conflits.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://conflits.revues.org/17542>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Creative Commons License

Un conflit d'appropriation de la terre, révélateur et producteur de frontières : le cas d'Anjar (Liban, plaine de la Békaa)

Karine BENNAFLA

Karine Bennafla est géographe, maître de conférences à l'IEP de Lyon, actuellement en délégation CNRS au Centre Jacques Berque à Rabat. Elle travaille sur les dynamiques de changement et l'intégration territoriale des zones frontalières, avec des cas d'étude en Afrique subsaharienne et dans le monde arabe. A récemment publié : Bennafla K., El Karoui D., Sanmartin O., Géopolitique du Maghreb et du Moyen-Orient, Paris, Sedes, 2007.

Cet article est consacré à l'étude d'un conflit local au Liban, un pays du Proche-Orient abritant officiellement dix-sept « communautés » confessionnelles¹. Cet enchevêtrement de frontières intérieures sur un territoire restreint alimente des troubles récurrents, comme en témoignent les affrontements intercommunautaires de mai 2007 ou la guerre civile qui a meurtri le pays durant quinze ans (1975-1990), transformée au fil du temps en guerre de clans et de factions. De nombreux écrits sont consacrés à ces déchirements libanais, surtout de la part d'historiens, de politologues ou de sociologues². Notre étude de cas revient sur ces tensions politico-confessionnelles libanaises non pas d'un point de vue sociologique mais géographique, en les abordant à une échelle micro et en privilégiant une entrée spatiale. Le conflit d'appropriation foncière qui secoue la bourgade d'Anjar (qui compte environ 5 000 résidents) montre la transcription au sol des frictions communautaires et des stratégies identitaires avec, pour corollaires, l'élaboration d'une frontière – entendue comme limite politique transcrite dans l'espace – et un conflit de mémoire, celle du lieu disputé.

1. Ces dix-sept communautés religieuses dites « historiques » sont évoquées dans un arrêté mandataire français de 1936. A cette époque, la France transforme les communautés religieuses en organes politiques et les institue comme base de l'ordre public.

2. Corm G., *Le Liban contemporain. Histoire et société*, Paris, La Découverte/Poche, 2005 ; Picard E., *Le Liban, Etat de discorde. Des fondations aux guerres fratricides*, Paris, Flammarion, 1988 ; Picadou N., *La Déchirure libanaise*, Paris, éd. Complexe, 1989 (1^{re} éd.).

Située dans la plaine de la Békaa, à mi-chemin entre Beyrouth (à moins d'1 h 30 par la route) et Damas (60 km), la commune d'Anjar couvre 18 km² et se situe en position frontalière. La frange nord-est du territoire communal coïncide avec la frontière syro-libanaise, matérialisée par la crête de la montagne Anti Liban (voir la figure n°1). Cette position frontalière de la localité, à proximité de l'axe international Beyrouth-Damas, éclaire le choix stratégique d'Anjar comme siège du centre de commandement des Forces syriennes au Liban de 1984 à 2005³, ainsi que l'immixtion des autorités syriennes dans la supervision du conflit local. Le litige qui affecte Anjar depuis 1998 est un problème interne au Liban qui ne saurait être confondu avec les différends frontaliers réactivés entre le Liban et la Syrie depuis le retrait israélien du Sud-Liban en 2000 (problème des fermes de Chebaa), puis avec le départ des forces armées syriennes au Liban en avril 2005⁴. A Anjar, la terre disputée oppose d'un côté la municipalité de la commune d'Anjar, dont les habitants sont tous arméniens chrétiens, et de l'autre les instances islamiques (*awqaf*) de Barr Elias, un village voisin peuplé en majorité de sunnites et lieu de résidence du mufti de la Békaa (chef religieux local chez les musulmans sunnites). Une colline située en plein cœur de la commune d'Anjar constitue la pomme de discorde entre les deux parties.

Sans écho ou presque dans la presse nationale libanaise malgré l'escalade de violences observée au fil des années, cette querelle locale mérite attention car elle est révélatrice des enjeux politiques et sociaux du Liban contemporain. A l'intérieur du pays, la gageure est celle d'une cohabitation pacifique entre habitants dans une société plurielle et multiconfessionnelle sur un territoire petit (10 400 km²) et de création récente⁵. A une échelle régionale, se pose la question de la vulnérabilité du Liban face aux influences politiques extérieures, cette perméabilité certes liée au voisinage, à l'histoire et au mode de construction étatique nationaux restant surtout alimentée par les fêlures politiques internes du pays, en particulier l'organisation politico-confessionnelle et clanique des partis.

-
3. L'ingérence syrienne dans la politique intérieure libanaise durant cette période se traduit par le ballet des hommes politiques libanais convoqués à Damas ou à Anjar pour y être « conseillés », tantôt de façon douce et diplomatique (à Damas), tantôt de façon plus « musclée », dit-on, à Anjar. La commune a par exemple été le lieu d'un véritable défilé diplomatique en 1989, lors des négociations précédant les accords de Taëf (Arabie saoudite) mettant fin à quinze années de guerre civile (1975-1990). La découverte d'un charnier présumé à Anjar en décembre 2005 a avivé le débat sur la liquidation et les tortures infligées aux opposants libanais par l'armée et les services de renseignements syriens. Si la justice libanaise a conclu, en juin 2006, à l'absence de charnier et a évoqué les restes de cimetières (ottoman et contemporain), cette version officielle est contestée par le Centre libanais des droits humains (CLDH), l'ONG Soutien aux Libanais en détention et en exil (SOLIDE) et le journaliste J.-P. Perrin. Voir Perrin J.-F., « Liban : charnier sous silence », *Libération*, 16 février 2006 ; CLDH, *Rapport Liban. Disparitions forcées et détentions au secret*, Beyrouth, 21 février 2008.
 4. Verdeil E., « Récents litiges frontaliers entre Syrie et Liban », *Mappemonde*, n°78, 2005, <http://mappemonde.mgm.fr/num6/lieux/lieux05201.html>, consulté le 12 janvier 2009. Notons que Majdel Anjar, commune limitrophe d'Anjar, est concernée par un différend frontalier au niveau du poste de Masnaa (voir le quotidien libanais *L'Orient, le jour*, 12 mars 2007).
 5. Kassir S., « Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée ? », *Maghreb-Machrek, Le Liban 10 ans après la guerre*, n°169, juillet-septembre 2000, pp. 6-22.

Issu d'un travail en cours, cet article expose avant tout des pistes de recherche et n'entend pas analyser en soi le conflit, appréhendé de façon partielle, ponctuelle (entre 2002 et 2006) et biaisée en raison d'entretiens réalisés avec un seul camp belligérant – les représentants de la communauté arménienne qui se désignent comme « victimes »⁶. Ce qui nous intéresse davantage ici c'est, d'une part, le processus d'énonciation et de ritualisation⁷ de deux collectifs identitaires ainsi que l'invention en cours d'une frontière locale par un groupe musulman qui étaye la définition de frontière comme fait social avec une transcription spatiale⁸. D'autre part, il s'agit d'examiner l'apport original de la frontière (d'Etat) au niveau de l'évolution et de la gestion du conflit, notamment le positionnement d'acteurs multiples, locaux, nationaux et étrangers. Car si le Liban recèle de nombreuses autres zones potentiellement conflictuelles, le litige d'Anjar apparaît comme une exception dans son évolution et son traitement, parce qu'il donne à voir la complexité du jeu politique libanais et des relations syro-libanaises⁹. Son étude conforte ainsi l'hypothèse selon laquelle la frontière est un site d'observation privilégié pour comprendre le fonctionnement des centres du pouvoir et des sociétés dont elle est le miroir¹⁰.

Au-delà de la relation particulière entre la Syrie et le Liban¹¹, l'exemple d'Anjar met au jour les failles actuelles du système politique libanais dans un pays non laïc couramment qualifié d'« Etat-mosaïque » ou de « puzzle communautaire ». Initialement créé en 1861, en partie sur l'impulsion de la France désireuse de protéger les chrétiens d'Orient¹², puis élargi dans ses limites actuelles

-
6. Ce conflit a été étudié dans le cadre d'investigations plus larges sur le développement de la Békaa. Entre 2002 et 2006, des entretiens ont été réalisés avec l'aide de N. Bontems auprès de l'équipe municipale d'Anjar (2002), auprès des résidents de cette commune et des localités voisines (Masnaa, Chtaura), et auprès de représentants politiques divers. A Anjar, notre principal interlocuteur (en 2002, 2004, 2005 et 2006) est un cadre du *Tachmag*, ancien membre du Conseil municipal d'Anjar, qui a requis l'anonymat.
 7. Ce « processus de formalisation et de ritualisation » culturelle (selon les termes de J.-F. Bayart), simplement entrevu dans cet article, serait certainement un thème à explorer davantage. Bayart J.-F., *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
 8. Raffestin C., « Espace, temps et frontière », *Cahiers de géographie du Québec*, n°18, 1974, pp. 23-34 ; Simmel G., *Sociologie. Etudes sur les formes de socialisation*, Paris, PUF, 1999.
 9. Picard E., « L'ombre portée des ambitions syriennes », in Mermier F., Picard E. (dirs.), *Liban. Une guerre de 33 jours*, Paris, La Découverte, 2006.
 10. Piermay J.-L., « La frontière et ses ressources. Regards croisés », *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, Paris, IRD, 2005 ; Bocco R., Meier D., « Penser la notion de frontière au Moyen-Orient », *A Contrario*, 2005, pp. 3-10.
 11. Balanche F., « Syrie-Liban : intégration régionale ou dilution ? », *Mappemonde*, n°79, 2005, (<http://mappemonde.mgm.fr/>) ; Bennafla K., « La région de la Beqaa : les mutations d'un espace-frontière entre Syrie et Liban », *Revue de l'économie méridionale*, vol.5, n°1-2, 2005, pp. 211-218.
 12. En 1860, de violents affrontements opposent les communautés druzes et maronites dans le Mont-Liban, déclenchant un débarquement militaire français. En 1861, sous la pression de puissances européennes (en particulier de la France), l'Empire ottoman consent la création d'une province autonome, la Moutassarifa du Mont-Liban, placée sous l'autorité d'un gouverneur ottoman chrétien nommé par la Sublime Porte. Axé sur le Mont-Liban (« la Montagne ») et regroupant des zones de peuplement druzes et maronites, cette première entité étatique libanaise est qualifiée de « Petit-Liban » par différenciation avec le « Grand Liban », le territoire actuel. Celui-ci a été dessiné en 1920 et incorpore la plaine de la Békaa ainsi que les régions littorales sud et nord.

en 1920, le territoire libanais abrite une importante minorité chrétienne, surtout composée de maronites. Le système politique national, mis en place par la Constitution en 1926 puis consacré par le Pacte national en 1943 (lors de l'Indépendance) instaure le confessionnalisme, c'est-à-dire qu'il répartit les hauts postes politiques et les sièges de députés en fonction de l'appartenance communautaire¹³. Elaboré sur la base d'un recensement de population effectué en 1932 et jamais révisé depuis, ce système communautariste est devenu, au cours du XX^e siècle, un carcan décalé par rapport aux réalités démographiques et sociales compte tenu des comportements démographiques et migratoires contrastés des différentes composantes de la population. La prépondérance maronito-sunnite au sein de l'appareil d'Etat fait ainsi débat depuis plusieurs décennies, surtout avec la situation de plus en plus « minoritaire » des chrétiens qui, de 51 % de la population en 1932, ne représenteraient plus aujourd'hui qu'un tiers de la population résidente¹⁴. C'est dans ce contexte de crise institutionnelle interne mais aussi en toile de fond des conflits du Proche et du Moyen-Orient (Israël-Palestine, Irak, Afghanistan, etc.) marqués par une diffusion de diverses formes de contestation islamiques que s'inscrit le litige sur la propriété de la terre à Anjar. Son dénouement peut être vu comme annonciateur et précurseur des modalités d'une sortie (ou non) de crise au Liban.

Anjar : une commune née d'un camp de réfugiés arméniens

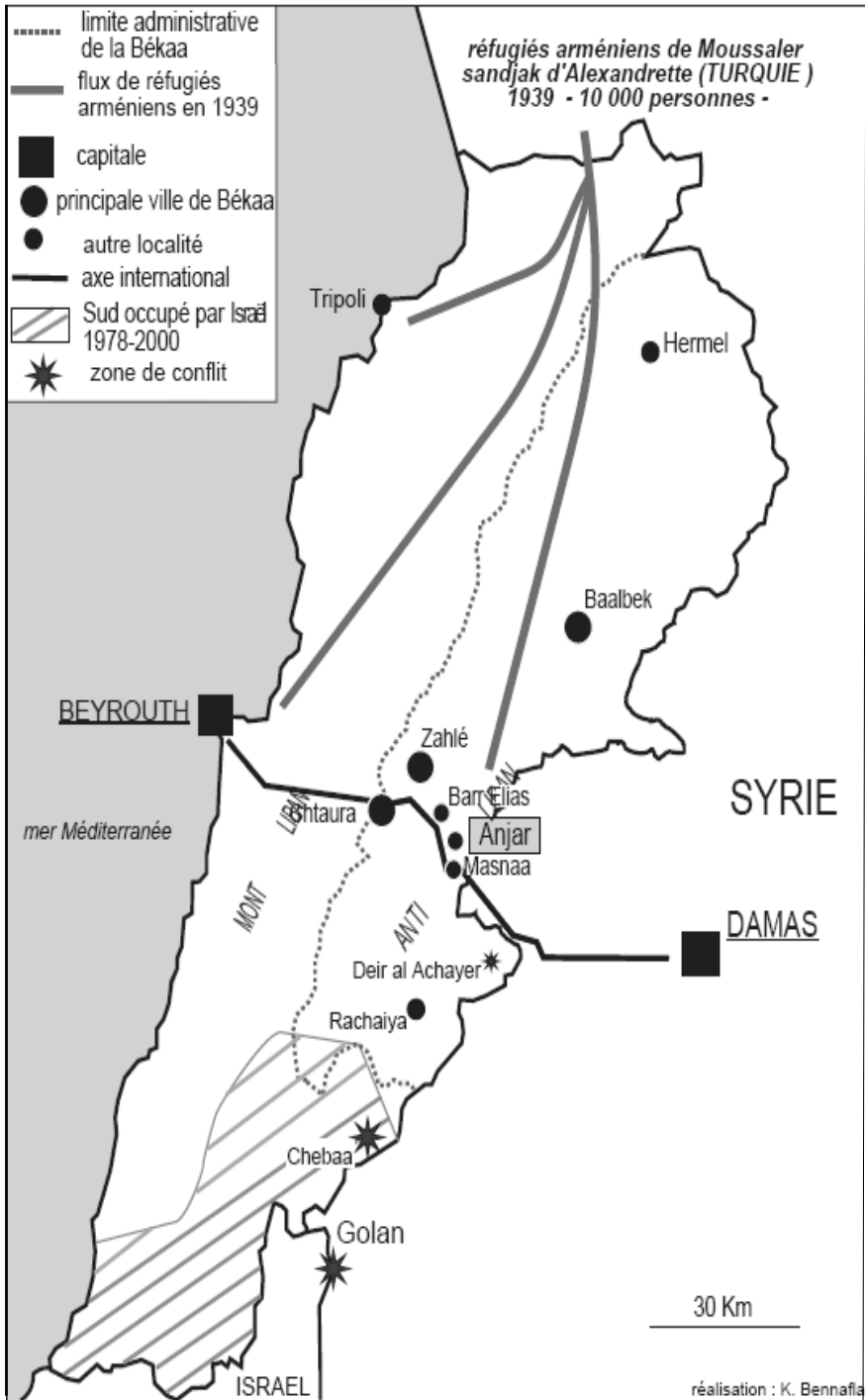
La photographie aérienne du village d'Anjar en 1956 révèle le plan géométrique original de la localité, dû à sa planification par les autorités mandataires françaises en 1939. Le village actuel est né de la réinstallation de 5 000 réfugiés arméniens, originaires de la région de Moussaler (*Moussadagh* en turc) dans le *sandjak* d'Alexandrette. En 1939, la France, détentrice d'un mandat de la SDN sur la Syrie depuis 1920, octroie en effet au gouvernement turc une part de littoral syrien, le *sandjak* d'Alexandrette¹⁵, en échange de la neutralité de la Turquie dans le conflit mondial en préparation. La minorité arménienne du *sandjak* en butte à l'hostilité turque est relogée aux confins du Liban, dans la plaine de la Békaa, incorporée en 1920 au territoire libanais – qui devient à cette occasion le « Grand Liban », soit le pays dans ses limites actuelles. Peuplée en majorité de musulmans chiïtes et jusqu'alors administrée par des villes intérieures syriennes, la vallée de la Békaa apparaît comme une zone périphérique par rapport à la

13. Selon une règle non écrite, le président de la République libanaise est choisi parmi la communauté chrétienne maronite, le Premier ministre est sunnite et le président de la Chambre des députés est chiïte.

14. Les institutions politiques libanaises ont certes subi quelques amendements depuis l'Indépendance, notamment à la suite des accords de Taëf (octobre 1989) qui ramènent à parité le rapport entre le nombre de députés chrétiens et musulmans (il était de cinq à six auparavant, à l'avantage des chrétiens) et qui restructurent le pouvoir exécutif au profit du Parlement, du Conseil des ministres et de son président (voir la loi constitutionnelle adoptée le 21 septembre 1990 qui modifie trente et un articles).

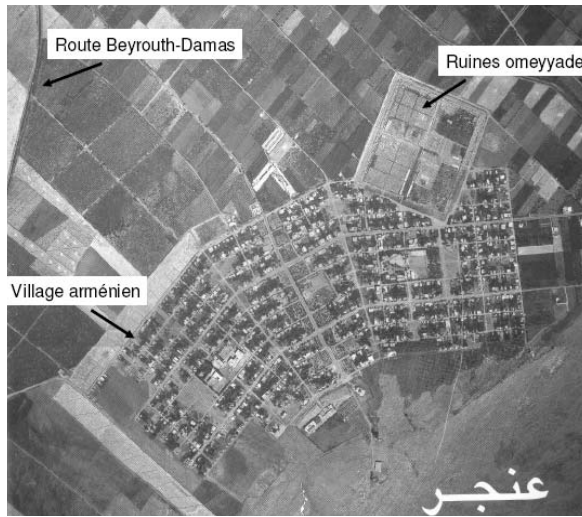
15. Le *sandjak* d'Alexandrette correspond aujourd'hui à la province turque du Hatay.

Figure 1 - Carte de localisation d'ANJAR à l'échelle du Liban



région-capitale beyrouthine ¹⁶. C'est sur cette marge du territoire que les autorités françaises transfèrent par camion les habitants des six villages de Moussaler, conduits sur un terrain vide à l'orée de la frontière syro-libanaise. Ce choix d'une localisation périphérique des minorités est une option européenne fréquente lors du tracé des frontières stato-nationales au Proche-Orient (voir les Kurdes en Syrie). Sommairement logés sous des tentes, les réfugiés d'Anjar intègrent peu à peu 1 065 « maisons françaises » construites pour eux au fil des mois. En 1940, la première école communale en dur est achevée, l'école Haraj, du nom du directeur d'un journal parisien ayant financé son édification.

Figure 2 – Photographie aérienne du village d'Anjar (IGN, 1956)



Avec son lotissement de maisons basses bâties sur des parcelles rectangulaires identiques, Anjar tranche aujourd'hui dans le paysage de la Békaa centrale, bouleversé depuis les années 1980 par l'édification de villas à étages et d'immeubles de plus en plus hauts en plaine ¹⁷. Anjar paraît échapper à cette fièvre de constructions. Ici, la réglementation qui limite la taille du bâti dans la Békaa à trois étages (10 m) ¹⁸ a ainsi été respectée. Entourées de potagers et de jardins ombragés, les maisonnettes des Arméniens évoquent le style des maisons ouvrières édifiées par le patronat français au début du XX^e siècle et confèrent à la localité des allures de bourgade paisible et champêtre. L'agriculture, en particulier l'arboriculture, y demeure l'activité centrale même si le secteur de la construction (menuiserie, BTP, ferrallerie) s'est déve-

16 . L'adjonction de la vallée de la Békaa au Liban fut motivée par sa fonction nourricière, la plaine constituant depuis l'Antiquité une région productrice de céréales, donc capable de nourrir les habitants de la Montagne et d'assurer la viabilité du territoire libanais.

17 . La spéculation immobilière dans cette partie de la Békaa, notamment à proximité de la route qui relie Beyrouth à Damas, est un paramètre à prendre en compte dans l'éclatement du conflit d'Anjar.

18 . Hors de Zahlé.

loppé. La commune abrite une dizaine de chambres froides, quelques usines agroalimentaires (conserveries, fabriques de jus et d'arak) ainsi que divers commerces et services liés à l'agriculture : location d'engins agricoles, vente de semences et de produits phytosanitaires, magasins d'outillages, etc.

La population d'Anjar a fluctué au gré des turbulences politiques libanaises, grossissant par vagues avec l'arrivée d'Arméniens qui fuient les combats à Beyrouth ¹⁹ en 1978, 1982 (siège israélien) et 1990 (guerre de libération), en perdant d'autres en 1947 ²⁰, puis lors de la guerre civile libanaise (1975-1990) et après l'indépendance de l'Arménie (1991). En 2002, Anjar compte 8 500 personnes inscrites sur les listes électorales ²¹, mais 5 000 résidents permanents, dont le nombre décroît régulièrement depuis plusieurs années. L'absence de cycle d'études secondaires, les faibles opportunités de travail offertes dans la commune ²² et le sentiment d'insécurité ressenti par certains habitants (celui de minorité chrétienne assiégée) éclairent cette déperdition et l'utilisation fréquente des maisons comme résidences secondaires de week-ends ou de vacances. La population d'Anjar double lors des vacances d'été, notamment avec les festivités du 14 août (processions et pèlerinage organisés pour la fête de la Vierge) qui attirent des Arméniens installés à l'étranger.

La commune n'est pas le seul village chrétien de la Békaa ; dans le fond de vallée, sur le revers oriental du Mont-Liban ou dans la région accidentée du Hermel (extrême nord) s'égrènent de nombreuses autres localités chrétiennes, dont certaines furent d'ailleurs intégrées au Petit-Liban (voir les villes de Zahlé et Hermel). Bien qu'elle soit peuplée en majorité de musulmans chiites (concentrés au nord, vers Baalbek), la Békaa constitue un véritable *patchwork* communautaire avec des zones chrétiennes, druzes (vers Rachaya) et sunnites (au centre et au sud). Mais, alors que la plupart des villages ou des villes abritant des chrétiens sont de composition mixte, Anjar se démarque par son homogénéité chrétienne et arménienne. Trois églises (orthodoxe, catholique et protestante) structurent la ville, chacune d'elles proposant un cycle d'études primaires. Le conseil municipal de la commune ²³ est, lui, exclusivement formé de membres affiliés au parti arménien *Tachmag* ²⁴ car, contrairement aux minorités kurdes ou palestiniennes, la communauté arménienne du Liban bénéficie d'une représentation dans les instances politiques nationales – il existe trois partis politiques arméniens – et elle participe au gouvernement, avec un quota de six sièges de députés au Parlement.

19 . Ces réfugiés venaient du quartier Borj Hammoud, à l'est de la ville.

20 . Près de la moitié des habitants d'Anjar retournent en Arménie à cette date.

21 . Le système de vote libanais astreint à voter dans son village de naissance.

22 . Le secteur de la bijouterie-joaillerie, spécialité traditionnelle arménienne, continue d'attirer nombre de jeunes vers Beyrouth ou les villes littorales en raison d'un apprentissage rapide et de meilleures perspectives de rémunération.

23 . Les premières élections municipales au Liban depuis la fin de la guerre ont eu lieu en 1998 (les dernières dataient de 1963).

24 . Principal parti arménien fondé en 1890 à Tbilissi.

Un site touristique omeyyade célèbre au Liban

La présence à Anjar de ruines omeyyades, les seules du Liban, confère à la bourgade une renommée touristique et attire des visiteurs, en particulier dans le cadre d'un circuit régional incluant Baalbek ou Damas. Ces flux restent néanmoins très modestes, les touristes ne faisant qu'une courte halte à Anjar, sans y passer de nuitée²⁵. En 2004, un premier hôtel était en construction dans la commune, destiné avant tout aux visiteurs arméniens de passage l'été, en visite familiale ou conviés pour les fêtes commémoratives.

Découverts tardivement, dans les années 1940, les vestiges d'Anjar sont ceux d'une cité commerciale fondée au VIII^e siècle par le calife omeyyade Al-Walid, à proximité d'une source du Litani. La ville fut construite à la croisée d'une voie méridienne liant Homs (Syrie) au lac de Tibériade et d'une seconde route joignant le littoral méditerranéen à la capitale omeyyade, Damas. La cité d'Anjar prospéra quelques décennies avant d'être détruite lors de la succession abbasside : la figure n°2 en laisse apparaître le plan rectangulaire, agencé autour de deux grandes voies perpendiculaires. Dégagées en 1952, les ruines comportent les vestiges d'un Grand Palais et font état d'une importante influence romaine et byzantine dans la conception et l'architecture urbaines.

Figure 3 - Vestiges du Grand Palais à Anjar (cliché KB, 2002)



25 . L'ensemble de la Békaa accueille peu de touristes ; en 2003, la région représente moins de 5 % de la capacité hôtelière du pays avec 1 200 lits et 18 hôtels (source : ministère du Tourisme).

Figure 4 – Allée centrale sur le site omeyyade d’Anjar (cliché KB, 2002)



Le fait qu’Anjar soit le seul site omeyyade du Liban mérite d’être souligné car ces vestiges, témoins d’une période d’âge d’or mythique dans l’histoire arabomusulmane, n’ont jamais été au cœur des revendications foncières exprimées par le mufti de la Békaa, Cheikh El Meiss, installé à Barr Elias ²⁶. De façon étonnante, c’est sur d’autres ruines communales d’extension réduite, voire dérisoire, et de surcroît aux origines controversées, que le « Comité islamique » local créé par le mufti de la Békaa ²⁷ s’est focalisé pour affirmer ses droits et déclencher un conflit avec la municipalité arménienne. La revendication du site omeyyade d’Anjar a certes été exprimée ultérieurement par le mufti (en 2004), avec l’élargissement progressif de ses exigences, mais sans jamais constituer un enjeu central ou servir de socle à ses prétentions foncières. D’où la question suivante : pourquoi s’appuyer sur quelques pierres au sommet d’une colline, reliques d’une mosquée à la datation incertaine, quand s’étend à quelques mètres de là un site arabo-musulman prestigieux, dont l’héritage historique ne laisse aucun doute et qui est donc bien plus à même d’offrir un argument recevable pour revendiquer une terre au nom de l’islam ? La place de choix occupée par les Omeyyades dans l’élaboration d’une histoire officielle syrienne et le rôle de depositaire de l’héritage omeyyade affirmé par l’ancien dirigeant Hafez el-Assad ²⁸ peuvent apporter des éléments de réponse. D’ailleurs, la demeure réquisitionnée à Anjar par le commandant en chef des forces syriennes jouxte le site touristique omeyyade, bénéficiant d’une vue

26 . L’autorité du mufti de la Békaa couvre les cazas de Zahlé et Békaa-ouest ; les représentants voisins de l’autorité religieuse sunnite sont les muftis de Baalbeck-Hermel, de Hasbaya-Marjayoun et de Saïda.

27 . L’expression « *Comité islamique de Barr Elias* » vient de notre interlocuteur arménien, elle désigne les instances islamiques de Barr Elias (*awqaf*) mobilisées par le mufti pour défendre les droits de propriété sur les terrains communaux d’Anjar. L’analyse des acteurs musulmans impliqués dans le conflit mérite approfondissement.

28 . Valter S., *La Construction nationale syrienne. Légitimation de la nature communautaire du pouvoir par le discours historique*, Paris, CNRS éditions, 2002.

imprenable sur les ruines... Osons l'hypothèse selon laquelle les instances islamiques (sunnites) de Barr Elias, en affectant un rôle secondaire au site omeyyade d'Anjar, aient voulu éviter de concurrencer les puissantes autorités syriennes et de heurter le clan El-Assad, issu de la minorité musulmane alaouite ²⁹.

Un conflit nourri par le flou cadastral et une polémique sur le statut juridique de la terre

Le conflit sur les droits fonciers à Anjar démarre en 1998, lorsque le Premier ministre libanais, Salim Hoss (sunnite) donne l'autorisation aux instances islamiques de Barr Elias (*awqaf*) de restaurer une mosquée dont il resterait quelques ruines au sommet d'une des collines d'Anjar. Selon notre interlocuteur arménien à Anjar, c'est un petit groupe salafiste « jihadiste » ³⁰ implanté depuis la fin des années 1990 dans le village voisin de Majdel Anjar ³¹ qui serait à l'origine d'une mobilisation pour récupérer et réaménager l'ancien lieu de culte, une revendication officiellement portée par le mufti de la Békaa, *leader* d'un « Comité islamique » à Barr Elias en charge d'instruire l'affaire auprès des autorités libanaises. Si les liens entre le mufti de la Békaa, le « Comité islamique de Barr Elias » (vraisemblablement les *awqaf* ou une émanation de cette instance) et la présence de groupes salafistes jihadistes à Majdel Anjar et à Barr Elias restent à démêler, l'éclosion du litige sur la propriété des terrains à Anjar s'inscrit dans le contexte d'une influence salafiste accrue dans les villages voisins d'Anjar ³². L'autorisation accordée par le Premier ministre donne le coup d'envoi aux tensions en raison des travaux de réhabilitation entrepris : les allers et venues désormais régulières de membres du « Comité islamique de Barr Elias » sur le territoire communal sont l'occasion d'échanges peu amènes, tournant vite à l'invective, avec les habitants arméniens. Début 2000, la mosquée est (re)bâtie. Elle est bientôt entourée par des bâtiments annexes (voir la figure n°5), au grand dam de la municipalité arménienne qui rappelle que seule la réhabilitation de l'édifice religieux était autorisée.

29 . Le clan Assad tient les rênes du pouvoir en Syrie depuis 1970.

30 . Le salafisme est un mouvement sunnite qui préconise le retour à l'islam des « pieux prédécesseurs ». Il se compose de différentes mouvances, dont le salafisme « révolutionnaire » ou « jihadiste » (de type al-Qaïda) et le salafisme « quietiste », prônant une action prédicative et missionnaire.

31 . Majdel Anjar est situé au sud d'Anjar, de l'autre côté de la route de Damas.

32 . Cette influence salafiste est-elle liée à l'émigration de Libanais de Majdel Anjar en Arabie saoudite ? La question de l'influence saoudienne sur les membres du « comité islamique » de Barr Elias, vite qualifiés de « wahhabites » par les interlocuteurs arméniens doit être creusée, de même que le positionnement idéologique et politique du mufti de la Békaa. Rappelons que le wahhabisme est une doctrine sunnite développée au XVIII^e siècle par Mohamed ibn Abd el Wahhab, qui prône le retour aux origines de l'islam et le respect strict de la *Sunna* (tradition) appuyée sur le Coran et les *hadith* (récits des faits et paroles du Prophète).

Figure 5- La colline, objet du litige à Anjar. Avril 2002 (cliché K.B.)



Vue depuis la route internationale Beyrouth-Damas. On aperçoit le dôme de la mosquée et des bâtiments annexes en chantier. Au premier plan : champs de céréales et vergers.

Les ruines sont-elles réellement celles d'une ancienne mosquée ? Le débat reste ouvert sur la nature et la datation des pierres présentes au sommet et, à notre connaissance, il ne semble pas qu'une équipe d'historiens « indépendante » ait été mandatée par l'Etat pour trancher. Jusqu'à présent, les deux parties en conflit ont sollicité chacune l'avis d'experts religieux ou d'historiens pour soutenir leur cause. Or, l'origine controversée des pierres au sommet de la colline alimente le conflit : affirmant qu'il s'agit des vestiges d'une mosquée, le mufti de la Békaa conteste les conditions d'achat du terrain communal par la puissance mandataire française et, ce faisant, la légitimité des propriétés arméniennes.

Après avoir délimité le terrain d'Anjar dès 1928 et reconnu qu'il était la propriété d'un *bey* turc local (Ahmad Farmi Pacha), les autorités françaises au Liban procédèrent en 1939 à son achat auprès de Rushdie Bak Farmi (fils d'Ahmad), afin d'y installer les réfugiés arméniens. L'argent de la transaction (410 000 francs) fut en partie fourni par la fondation arménienne de Calouste Gulbenkian (1869-1955), riche expert financier et négociateur auprès des puissances occidentales pour exploiter le pétrole au Moyen-Orient. Achat de terrain (1800 ha), numérotation de lots (400 m² par famille) et construction de maisons (92 ha) furent financés par le gouvernement français et l'ensemble de ces biens fut rétrocédé à la communauté arménienne par adoption de loi.

Mais, considérant le statut juridique particulier des édifices religieux qui, dans l'islam, relèvent du régime du *waqf* (*habous* au Maghreb), c'est-à-dire constituent un bien inaliénable échappant aux procédures classiques d'achat-vente, le « Comité islamique de Barr Elias » invalide l'acte d'achat opéré par

les autorités françaises³³. Selon des habitants de Majdel Anjar (boutiquiers à Masnaa) enquêtés en 2004 et 2005, le mufti de la Békaa aurait annoncé à la mosquée disposer de « *papiers turcs* » attestant de la dimension *waqf* du terrain d'Anjar. Le flou juridique communal est l'autre ressort exploité pour asseoir la revendication des instances islamiques. Près de la moitié des lots individuels de terrain distribués par la France aux réfugiés arméniens auraient changé de propriétaire depuis 1939 (suite au départ d'habitants) sans que le cadastre ait été mis à jour et des certificats de propriété distribués. Beaucoup d'habitants d'Anjar sont ainsi aujourd'hui dans l'incapacité de présenter un acte de propriété en bonne et due forme. Selon l'un des membres du *Tachnag*, 227 lots privés seraient dépourvus de titres de propriété à jour et environ 200 autres appartenant à la municipalité. Ces lots sont les premiers ciblés par le mufti de la Békaa et le comité islamique qui ont pu identifier les parcelles grâce à des informateurs employés au service du cadastre.

A l'évidence, le litige d'Anjar se nourrit de l'imbroglio juridico-administratif sur le statut et la gestion de la terre ainsi que des incertitudes cartographiques libanaises relatives aux limites des circonscriptions communales et aux tracés frontaliers. Comme le montre E. Verdeil³⁴, des divergences existent entre administrations libanaise et syrienne à propos du tracé de la frontière internationale mais aussi entre services libanais (ministère de l'Intérieur, services cadastraux) au sujet des délimitations de circonscriptions foncières (unité élémentaire du cadastre)³⁵. A Anjar, s'entremêlent plusieurs héritages et conceptions juridiques de limites : ceux de la période ottomane, ceux du mandat français. Cette interférence rend obscurs et incertains la gestion et le statut fonciers. A qui, par exemple, revient en droit l'administration du site touristique omeyyade et celui des biens religieux ? Quelle validité accorder à chacun de ces référents juridiques, historiques et imaginaires ? En un mot comment trancher ? A Anjar, la dimension spatio-temporelle de la frontière est ainsi problématique parce qu'elle est démultipliée.

Extension spatiale des revendications du comité islamique et formation d'une frontière

Au fil des ans, les revendications spatiales sur la commune d'Anjar se sont élargies comme si le haut de la colline avait constitué une base stratégique de

33. Cette attitude laisse entendre que l'ensemble du terrain vendu aux autorités françaises était *waqf*, voire *waqf ahli* (familial), ce que nous n'avons pas encore pu vérifier.

34. Verdeil E., *op. cit.*

35. Les limites des circonscriptions foncières ont été fixées par la régie du cadastre à partir de 1926 mais, comme le pointent E. Verdeil, S. Velut et G. Faour (*Atlas du Liban. Territoires et sociétés*, Beyrouth, IFPO, CNRS Liban, 2007), ce travail de délimitation des parcelles cadastrales n'a jamais été achevé sur l'ensemble du Liban, un « *blocage observé depuis 1945 qui illustre l'incapacité de l'Etat à imposer son ordre sur le terrain* » (p. 22). Toutefois, la commune d'Anjar est cadastrée compte tenu du processus d'installation de réfugiés.

conquête vers les terrains situés en contrebas : en 1998, le Comité islamique de Barr Elias conduit par le mufti réclamait uniquement le sommet de la colline où sont massées les ruines, avant de requérir dans un second temps la totalité de la colline. En 2002, les vergers entourant la butte (voir la figure n°6) sont à leur tour exigés. En 2004, la moitié du village, le cimetière, les ruines omeyyades et la source d'eau communale allongent la liste des revendications. Ces exigences graduelles renvoient à l'assurance grandissante des membres du comité, dans un contexte politique régional et national mouvementé : en 2000, le retrait israélien du Sud-Liban entraîne une remise en cause de la présence militaire syrienne au Liban, supposée contrebalancer celle d'Israël ; en 2003 s'opère un changement de tête à la direction des services de renseignement syriens au Liban (localisée à Anjar) ; enfin, depuis la fin des années 1990, les espaces frontaliers libanais sont secoués par des mouvements contestataires et une agitation islamiste. Citons à ce propos la « Révolte des affamés » à Baalbek conduite en 1997 par le cheikh Sobhi Toufayili, dissident du *Hezbollah*, puis en 2000, les événements de Dennyé au Nord du pays. En 2004, des émeutes éclatent dans le village sunnite de Majdel Anjar après le décès d'Ismaël El-Khatib, chef d'un réseau islamiste présumé proche d'al-Qaïda, arrêté à Beyrouth. Le soulèvement violent mené en 2007 par le groupe salafiste *Fatah al-islam* (largement composé d'étrangers de diverses nationalités arabes) dans le camp palestinien de Nahr al-Bared (au Nord du pays) s'inscrit dans cette continuité.

Tandis que les exigences du « Comité islamique de Barr Elias » s'étendent, les signes d'appropriation de la colline deviennent plus manifestes selon une logique de marquage et de production territoriales : la route d'accès au sommet est élargie, asphaltée et équipée en lampadaires (voir la figure n°6) ; des câbles électriques sont tirés jusqu'au sommet pour éclairer la mosquée et les nouveaux bâtiments adjacents. En 2002, un panneau posté au pied de la colline indique « Colline du mufti ». Telle une frontière à l'intérieur du territoire communal, un barrage routier tenu par des soldats syriens est mis en place au pied de la colline à partir de 2003, sur la route d'accès principal, barrage dont le contrôle est repris par les forces de l'ordre libanaises en 2005. La mise en place de cette barrière répond à l'escalade des tensions à Anjar, les habitants arméniens devant faire face à des pressions et des provocations de plus en plus fréquentes, fruits d'une stratégie de harcèlement et d'intimidation.

Les premiers incidents sérieux débutent en 2001, lorsque 300 jeunes arbres fruitiers sont coupés, de nuit, dans la commune par des activistes proches du « Comité de Barr Elias » (huit d'entre eux seront arrêtés et temporairement emprisonnés par l'armée syrienne). Cet acte hostile intervient au lendemain d'une tentative de règlement du litige foncier par le chef des services de renseignement syrien (Ghazi Kanaan). Les arbres pris pour cible sont le symbole de la mise en valeur de la terre par la minorité arménienne, point fort de l'argument de celle-ci pour légitimer ses droits d'occupation. En 2003, le litige passe un cap, avec le recours à des explosifs qui détruisent la mosquée reconstruite

(voir la figure n°6) et engendrent des accusations réciproques entre les autorités arméniennes et le mufti de la Békaa. L'enquête diligentée par la Syrie disculpe la partie arménienne et met au jour l'implication du gardien de la mosquée en personne... Encore une fois, le moment choisi n'est pas fortuit, la déflagration se produit deux jours après la nomination à Anjar du nouveau chef des renseignements syriens au Liban, Rustom Ghazalé. En avril 2004, alors que les incidents sont devenus quasi quotidiens entre les habitants d'Anjar et le « Comité islamique de Barr Elias » à propos de l'eau, des fruits ou du bétail, une altercation entre un cultivateur arménien et des membres du Comité islamique ³⁶ dégénère en émeute : alertés par « l'agression du gardien de la mosquée d'Anjar par des Arméniens ³⁷ », environ 200 musulmans sunnites affluent en une heure des villages voisins de Majdel Anjar, Maksi et Barr Elias à l'appel du mufti de la Békaa, qui menace ouvertement les Arméniens d'une expulsion prochaine. L'appartenance du mufti à la famille El Meiss, grande famille de notables de la Békaa, centrale, représentée à différents postes politiques (député, président de municipalité à Maksi ³⁸, etc.) éclaire sa capacité de mobilisation. Si l'arrivée de militaires syriens met fin à l'accrochage, cet épisode marque le passage à de réels affrontements, avec empoignade et jets de pierre sur les voitures de responsables municipaux.

Figure 6- La colline, après l'explosion de la mosquée (cliché K.B., avril 2004)



36 . Ces derniers intiment l'ordre d'arrêter de labourer sous prétexte d'occupation illégale du terrain.

37 . C'est la version entendue et relatée par des habitants de Majdel Anjar.

38 . Ce dernier est également directeur de l'hôpital Meiss à Chtaura.

Figure 7- La colline d'Anjar (cliché K.B., septembre 2005)



Le minaret se dresse au sommet. Au premier plan, des vergers de pommes. A l'arrière : l'Anti-Liban, frontière avec la Syrie.

Des discours de légitimation divergents

Le conflit d'appropriation foncière à Anjar a entraîné l'élaboration de deux discours différents pour justifier les droits sur la terre de chaque camp : alors que le Comité islamique de Barr Elias joue la carte religieuse et s'emploie à fabriquer une histoire sainte locale, la municipalité arménienne fait valoir son action de mise en valeur agricole et s'applique à entretenir une mémoire de l'exil.

Taxés d'occupants illégaux par le mufti de la Békaa, les représentants arméniens se défendent en rappelant les modalités de leur arrivée, celles d'une migration forcée et subie, orchestrée par les autorités de l'époque, et les conditions particulièrement rudes et pénibles de leur arrivée dans un environnement « désertique », dépourvu de toutes commodités. Cette mémoire de l'arrachement à la terre d'origine est transmise aux jeunes générations par les familles, les maîtres d'école et lors des fêtes collectives ; elle est aussi conservée par le biais des bustes et plaques disposés en ville (par exemple, en hommage à C. Gulbenkian) ou avec la toponymie des rues, places et quartiers. Les six quartiers qui découpent Anjar reprennent les noms des villages abandonnés dans le *sandjak* ³⁹, une pratique observée ailleurs dans d'autres camps de réfugiés (sahraouis, palestiniens) à ceci près qu'ici, l'idée d'un retour vers la région turque n'a jamais été envisagée, le sentiment d'appartenance à la nation libanaise étant admis et intériorisé comme

39 . Vakef, Kheder-Bek, haji-Hababli, Kabousieh, Yornouloukh et Bitias.

une identité supplémentaire, une allégeance parmi d'autres. Dans une région multicommunautaire (à l'image du Liban tout entier), Anjar est organisé comme un conservatoire de la mémoire et de la culture arméniennes, le seul de la Békaa. A l'occasion des fêtes annuelles qui se déroulent dans la bourgade, les communautés arméniennes de la Syrie voisine (Alep, Damas, Kassab) mais aussi celle d'Europe, d'Arménie et de l'étranger en général, sont conviées à venir commémorer l'histoire singulière des habitants d'Anjar.

La célébration du 60^e anniversaire de la création du village arménien en 1999 a donné lieu à la préparation d'une brochure de présentation ⁴⁰ intitulée *Moussaler-Anjar 1939-1999* qui, au travers de textes et photographies, donne à voir la construction et la mobilisation de cette mémoire : comme le site Internet arménien dédié à Moussaler-Anjar ⁴¹, le fascicule insiste sur les souffrances endurées par les réfugiés, leur situation de dénuement initial, leur lutte acharnée contre le froid hivernal et les maladies (plusieurs centaines de réfugiés périrent de malaria), leurs efforts « *héroïques* » pour survivre et recréer un cadre de vie « *civilisé* » en aménageant rapidement, sous des tentes, école et église (voir la figure n°8). La valorisation agricole d'une terre exagérément décrite comme hostile et désertique ⁴² est un autre thème mis en exergue dans le discours officiel arménien. Disposant d'un savoir-faire agricole acquis dans les orangeries du *sandjak* d'Alexandrette, les réfugiés arméniens ont en effet développé à Anjar des vergers de pommes et de poires dès la fin des années 1940. Le fait est remarquable, la plaine de la Békaa étant jusqu'alors davantage dévolue à la céréaliculture (depuis l'Antiquité) ou au vignoble (qui connaît un essor lors du mandat français) ⁴³. Le développement des vergers à Anjar, au départ appuyé sur un système de coopératives, a façonné un paysage arboré et créé un îlot agricole prospère. Au fil des décennies, de nouvelles variétés de pommes ont été introduites et jusqu'à aujourd'hui, Anjar se signale par la vitalité de ses productions (surtout fruitières) écoulées au Liban ou exportées vers l'Amérique, l'Égypte et les pays du Golfe (Arabie Saoudite, Koweït, etc.) *via* des commerçants grossistes de Barr Elias. Cette activité agro-exportatrice dynamique tranche avec la dégradation globale de la situation des paysans libanais au cours des années 1990 ⁴⁴, et nourrit le mythe arménien d'un désert transformé en terre fertile à force de volonté et de travail. Ce thème de la valorisation de la terre est perpétué en incitant les jeunes à participer aux récoltes (une pratique devenue à la mode) ; il constitue le *leitmotiv* de l'argu-

40. Le fascicule est pour l'essentiel en arménien, hormis une double page finale en arabe et en anglais. Le drapeau libanais figure sur la couverture à côté de celui de l'Arménie.

41. www.moussaleranjar.com

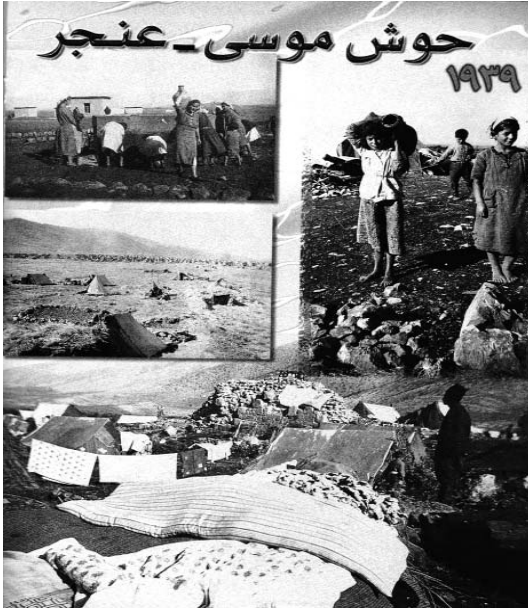
42. Coïncée entre deux montagnes (Mont-Liban et Anti-Liban), cette partie de la vallée bénéficie d'un climat méditerranéen sec et de sources d'eau proches.

43. Cette mise en valeur agricole rappelle celle réalisée par d'autres réfugiés, les Palestiniens qui, au Liban-sud, ont largement contribué à l'essor des vergers littoraux grâce à leur maîtrise des cultures arbustives. Voir Dorai M.K., *Les Réfugiés palestiniens au Liban, Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS éditions, 2006.

44. Bennafla K., « Le développement au péril de la géopolitique : l'exemple de la plaine de la Bekaa (Liban) », *Géocarrefour*, vol.81, n°4, 2007, pp. 277-286.

mentaire arménien pour faire valoir les droits de la communauté face aux velléités d'expropriation ou d'expulsion manifestées par le mufti de la Békaa.

Figure 8. L'installation des réfugiés à Anjar en 1939



Montage du fascicule *Haouch Moussa-Anjar 1939-1999*, 1999.

De leur côté, les membres du « Comité islamique de Barr Elias », mufti de la Békaa en tête, ont transposé leur bras de fer avec les Arméniens d'Anjar dans le champ religieux, d'abord en soutenant que les ruines de la colline sont celles d'une mosquée, puis en invoquant le droit musulman relatif à la gestion des biens religieux. La religion sert ainsi de mobile pour sensibiliser le maximum de personnes au niveau local grâce aux prêches dans les mosquées, aux tracts distribués et à l'instauration d'un pèlerinage annuel : en mai 2000, lors de la fête du *Mawlid* (qui commémore la naissance du Prophète), un premier rassemblement de plusieurs milliers de personnes est lancé avec une marche en direction de la mosquée fraîchement (ré)édifiée au sommet de la colline. Répliquant aux fêtes commémoratives arméniennes, la cérémonie procède d'un processus de marquage et de construction identitaire concurrent : de fait, l'événement est l'occasion d'interpeller les musulmans des environs sur le thème mobilisateur de l'occupation « illégitime » d'une terre musulmane. En écho à la situation voisine des Territoires occupés palestiniens, à celles de l'Afghanistan et de l'Irak (respectivement envahis en 2001 et 2003 par des armées occidentales étrangères), un dis-

45. Les tensions à Anjar restent perçues comme un problème entre les « Arméniens » et « Sunnites ». Tël est le discours tenu par un député *Hezbollah* de la Békaa (en 2004) pour justifier la non-intervention du parti chiite dans le conflit et celui également énoncé par plusieurs habitants musulmans de la région rencontrés. Ces derniers invoquent un « *problème de voisi-*

cours jihadiste mobilisant des référents islamistes est construit sur Anjar pour sensibiliser la population musulmane alentours, tout au moins les sunnites ⁴⁵. La diffusion d'un appel à la reconquête d'une terre sainte, occupée par des étrangers mécréants, est rendue possible par l'invention d'une histoire musulmane locale : en 2002, la colline est proclamée « *place sacrée de Nabi Zarour (ou Ouzeïr)* » par le mufti de la Békaa. Si le nom du prophète (nabi) formulé est bel et bien Ouzeïr (le prophète biblique Esdras) ⁴⁶, un personnage à l'existence admise, son lieu de sépulture demeure plus improbable. Mythique ou non, la recherche d'une filiation historique musulmane à Anjar illustre la concomitance entre le processus de création de frontière et l'établissement d'une légende, la frontière locale, en cours d'émergence ici, servant de repère pour affirmer et cristalliser une identité musulmane face à des autres, ici catégorisés chrétiens.

La gestion du conflit : la faible implication des autorités libanaises et l'arbitrage syrien

Le problème foncier à Anjar a dévoilé, dans son traitement politique, l'inaction ou l'incapacité des autorités libanaises à enrayer l'escalade de tensions et brider les exigences grandissantes des instances islamiques de Barr Elias. Imitant le mufti de la Békaa, soutenu dès 1998 par le Premier ministre libanais sunnite, les membres du Conseil municipal d'Anjar tentent d'activer une solidarité confessionnelle, non pas au niveau populaire ou local (leur problème ne suscite aucune réaction dans la ville chrétienne voisine de Zahlé) ⁴⁷, mais au niveau des plus hautes instances nationales : le président de la République libanaise, Emile Lahoud, membre de l'église maronite et dont la mère est arménienne, est sollicité par le parti politique *Tachnag*, les députés arméniens et le ministre arménien de la Jeunesse et des Sports. En réponse, le chef de l'Etat met sur pied en 2000 une « *Commission chargée d'étudier les cas litigieux* ». Ce Comité doit examiner au cas par cas les lots de terrain contestés à Anjar et établir des papiers officiels de propriété. Plus de cent dossiers sont déposés par les habitants auprès de cette instance. Sans suite. D'après les représentants arméniens, les décisions du Comité auraient été bloquées par l'un de ses membres, sunnite. Six mois plus tard, le mandat de la Commission expire sans que la situation foncière à Anjar ait été clarifiée. Réactivée ultérieurement, la structure ne donnera pas de meilleurs résultats, son directeur ne se déplaçant pas une seule fois à Anjar.

nage » dont la responsabilité est imputée aux autorités mandataires qui ont octroyé aux réfugiés arméniens un terrain inaliénable.

46. L'information reste à vérifier. En 2004, notre interlocuteur à Anjar prétend que des représentants politiques arméniens se seraient renseignés sur ce prophète auprès de savants à l'université islamique Al-Azhar du Caire et qu'ils auraient obtenu en réponse que ce prophète n'aurait jamais existé...

47. Le prétendu clivage entre chrétiens et musulmans, qui constitue un des stéréotypes tenaces sur le Liban forgé par les puissances coloniales européennes, est mis à mal dans le cas du conflit d'Anjar, qui ne voit s'esquisser aucun mouvement de soutien ou de solidarité sur une base chrétienne ou musulmane.

Il semblerait qu'au début des années 2000, la question d'Anjar soit devenue un instrument de la lutte politique interne qui met aux prises le président de la République E. Lahoud avec le Premier ministre Rafic Hariri ⁴⁸, ce dernier devenant de plus en plus critique vis-à-vis de l'ingérence syrienne au Liban, contrairement à Emile Lahoud, inféodé aux autorités de Damas. Ces dissensions internes contribuent à paralyser le gouvernement libanais, incapable d'adopter une position claire et tranchée vis-à-vis du conflit foncier, notamment lorsque celui-ci passe à un cran de violence supérieur. En 2003, le président Lahoud aurait confié aux émissaires arméniens ne rien pouvoir faire pour eux tant que Rafic Hariri serait Premier ministre. Ce dernier avait bâti sa fortune en Arabie Saoudite, dans le secteur du BTP ; il était personnellement lié à la famille royale saoudienne et proche des milieux wahhabites. De là, son soutien tacite au Comité islamique de Barr Elias, qui bénéficierait de circuits d'aide (financière) saoudiens, selon les affirmations (à vérifier) d'un cadre du *Tachnag*.

Face à l'immobilisme des autorités libanaises, les représentants arméniens d'Anjar se tournent d'abord vers les autorités syriennes « locales », puis sollicitent le gouvernement de Damas. L'établissement du quartier général des forces syriennes au Liban à Anjar favorise cette intermédiation étrangère. Le général Ghazi Kanaan, chef des services de renseignement syrien au Liban, a joué un rôle actif de négociateur entre les deux camps, y compris en alertant le chef de l'Etat libanais sur le conflit local. En 2001, ce général syrien réussit à convaincre la municipalité arménienne ⁴⁹ d'abandonner la colline au Comité islamique en échange de la délivrance de certificats de propriété pour les lots litigieux situés sur le reste du territoire communal. Mais l'essai de conciliation échoue, écarté par le mufti de la Békaa. En 2003, devant l'enveniment de la situation, un représentant du parti *Tachnag* est dépêché à Damas et entendu par le président syrien en personne, Bachar El Assad. Les représentants arméniens espèrent obtenir compréhension et entraide du chef de l'Etat en raison de son appartenance similaire à une communauté « minoritaire » : issus du chiisme, les Alaouites au pouvoir en Syrie ne représentent que 12 % de la population dans un pays en grande majorité sunnite (77 %). Si Bachar El Assad tient des propos réconfortants, le litige reste en suspens, en partie avec le déclenchement d'un nouveau cycle de turbulences politiques libanaises ⁵⁰ et les pressions internationales sur la Syrie ⁵¹.

48 . Rafic Hariri exerce un nouveau mandat en tant que Premier ministre d'octobre 2000 à octobre 2004. Il démissionne avec fracas à la suite de la prolongation de trois ans du mandat présidentiel d'Emile Lahoud par amendement de la Constitution.

49 . Les cadres du parti *Tachnag* et le représentant de l'église arménienne sont ses interlocuteurs.

50 . A partir de 2005, une vague d'attentats visant les opposants à la Syrie secoue le Liban, qui culmine avec l'assassinat le 14 février 2005, de Rafic Hariri. Ce meurtre déclenche une mobilisation populaire sans précédents (« Printemps de Beyrouth ») pour réclamer justice et vérité et exiger le retrait syrien.

51 . En septembre 2004, la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée sur une initiative franco-américaine, enjoint le « retrait de toutes les forces étrangères du Liban » et le « respect

La présence militaire syrienne au Liban a été la garantie d'une relative sécurité pour les habitants d'Anjar. Reconnaissants vis-à-vis de cette protection, ceux-ci étaient en même temps tiraillés par des sentiments nationalistes à l'égard de cette force d'occupation étrangère qui réquisitionnait 80 maisons de leur commune et profitait gratuitement des productions locales... Jusqu'en avril 2005, ce sont les forces syriennes au Liban qui interviennent à Anjar lors des altercations et qui, après chaque incident, diligentent les enquêtes en mobilisant leurs services de renseignement (les mukhabarat). A plusieurs reprises, les forces syriennes ont procédé à l'arrestation d'activistes musulmans (en 2001, 2003, 2004), en particulier lors de l'explosion de la mosquée en 2003, un temps interprétée comme un acte dirigé contre les forces syriennes présentes sur place. Sur les pressions de l'état-major syrien, les responsables arméniens ont été sommés de ne pas alerter les médias sur leur problème afin, les assurait-on, de ne pas l'envenimer. A partir de 2003, l'accès à la colline devient interdit, filtré par un barrage de contrôle syrien.

La stratégie ambiguë et trouble déployée par les autorités syriennes n'échappe pas aux représentants arméniens qui ont conscience d'être victime d'un double langage et d'enjeux politiques qui les dépassent. Le maintien du conflit local permet aux autorités syriennes de se présenter comme un pare-feu, tout en soufflant sur les braises. L'activisme du petit groupe salafiste semble en effet très surveillé et toléré, jusque dans certaines limites, par les autorités syriennes qui alternent laisser-faire et arrestations médiatisées en coopération avec les forces de sécurité intérieures libanaises (voir en septembre 2004 à Majdel Anjar). Cette menace « islamiste », savamment entretenue aux environs d'Anjar, permet au gouvernement de Damas de légitimer la présence de ses troupes au Liban sous prétexte de maintenir l'ordre et de contrer un ennemi « terroriste » clairement désigné. Elle lui permet aussi de disposer d'un redoutable outil de déstabilisation au Liban...

Muselés, les Arméniens ne peuvent émettre des critiques vis-à-vis de la Syrie compte tenu de leur besoin d'être protégés et de la présence d'une communauté arménienne importante en Syrie. Leur constat amer est que ni Beyrouth ni Damas n'a pris l'initiative de changer le mufti de la Békaa ou de faire pression sur lui. Rappelant l'endurance et l'esprit héroïque des premiers réfugiés, les représentants arméniens d'Anjar recherchent depuis 2004 des appuis à l'extérieur, notamment au sein de la diaspora française : avocats et députés sont mobilisés, y compris pour fouiller les archives de l'ancienne puissance mandataire.

de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban ». En avril 2005, une autre résolution onusienne met en place une Commission d'enquête internationale indépendante sur l'assassinat de Rafic Hariri qui conclut à l'implication des services de renseignement syrien et libanais.

Le retrait de l'armée et des services de renseignement militaire syriens au Liban en avril 2005 augure une nouvelle page dans l'histoire du conflit local. A Anjar, ce départ a été accueilli dans le calme, avec un mélange de joie et d'inquiétude. L'armée libanaise a remplacé les militaires syriens aux deux barrages de contrôle installés dans la commune et elle s'interpose désormais entre les membres du « Comité islamique » et les habitants arméniens. Début 2006, l'ambiance demeure morose à Anjar. La libération en 2005, par le gouvernement libanais, des islamistes arrêtés à Majdel Aanjar (en 2004) laisse craindre le pire tout comme l'ampleur du trafic d'armes en provenance de Syrie. On peut parier que le devenir du conflit d'Anjar sera un test de l'aptitude à gouverner des autorités libanaises et de la capacité de nuisance syrienne au Liban.

Au-delà du factuel, le litige corrobore le thème d'une frontière front, zone d'affrontements et de troubles⁵² : front contre l'Etat libanais mené par des groupes d'opposition de plus en plus identifiés comme « islamistes », mais aussi front ouvert par l'Etat syrien qui n'a jamais totalement accepté la création du Liban, celle-ci demeurant encore perçue comme responsable de l'amputation territoriale d'une mythique Grande Syrie, démantelée par les puissances européennes dans les années 1920. Ce n'est qu'en août 2008 que les présidents Bachar El-Assad et Michel Sleimane ont annoncé l'ouverture mutuelle d'ambassade à Beyrouth et Damas, Syrie et Liban ne disposant pas jusque-là de représentations diplomatiques réciproques. Le fait que la municipalité arménienne sollicite tour à tour les autorités libanaises puis syriennes en dit long sur le brouillage de souveraineté en périphérie du territoire libanais, et sur la dilution de l'autorité de l'Etat libanais dans la Békaa. Jusqu'en 2005, celle-ci ressemblait plus à un entre-deux territorial qu'à un espace sous souveraineté nationale libanaise⁵³. Enraciné en bordure du territoire, le cas d'Anjar rappelle avec force (tout comme les événements de Nahr el Bared à l'été 2007) que les marges territoriales restent des espaces lourds d'enjeux stratégiques, malgré le processus d'affaiblissement des frontières d'Etat lié aux nouvelles technologies de transport et de communication, à la mondialisation économique et à l'estompement des frontières économiques et douanières. Si « *les hubs, les capitales, les grandes métropoles, les lieux de commandement* » sont désormais les enjeux géopolitiques⁵⁴, les marges et les périphéries rurales ne cessent pas de le devenir pour autant.

Plus inquiétant encore est le durcissement des frontières politico-confessionnelles engendré par la (non-)gestion du conflit car, de fait, le différend

52. Foucher M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1989 ; Guichonnet P., Raffestin C., *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974.

53. Bennafla K., « La Békaa, un espace géostratégique », *Mappemonde*, n°81, 2006, [texte et 25 diapositives], <http://mappemonde.mgm.fr/num9/lieux/lieux06101.html> ; Bennafla K., « Le développement au péril de la géopolitique », *Géocarrefour*, vol.81, n°4, 2006, pp. 277-286.

54. Picouet P., Renard J.-P., *Les Frontières mondiales, origines et dynamiques*, Paris, Le Temps, 2007.

foncier aboutit à la scission du territoire communal d'Anjar, l'espace « sacré » de la colline en étant détaché avec un statut juridique en cours d'élaboration. Cette étude de cas montre ainsi que le processus de morcellement sur une base communautaire observé en Yougoslavie (et entériné par les accords de Dayton en 1995), en Irak ou en Israël-Palestine n'est pas seulement le fruit d'une conception et d'une politique anglo-américaines, c'est-à-dire un phénomène imposé de l'extérieur, mais il résulte aussi de crispations communautaires internes (appuyées sur des forces extérieures), trop souvent minimisées.